



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 065-216502260-20230925-D2023052-DE



Séance du 25 septembre 2023 à 18h

2023/052

Présents : Denis FEGNE, Philippe SOULE-PERE, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Michel DUHAMEL, Dominique GAYE, , Jean-Baptiste MARTINEZ, Alexandre ARRIZABALAGA, Serge ALMENDRO, Hélène FRANCES, Bruno CAZERES, Stéphanie MARQUEZ, Bernard LHOSSAIN, Caroline ECORCHON,

Absents : Noémie DEUTSCH (procuration pour Philippe SOULE PERE), Gisèle VINCENT (procuration pour Denis FEGNE), Laetitia CAZABAN, Juliette SALANNE (procuration pour Serge ALMENDRO), Ingrid BOUTARFA, Jean-Christophe MADELAINE (procuration pour Sébastien ABADIE), Régine TOSON (procuration pour Dominique GAYE), Sandrine TREBUCQ

Elue secrétaire de séance : Stéphanie MARQUEZ

Nombre de conseillers en exercice : 22

Date de la convocation : 19 septembre 2023

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PRODUIT
DES AMENDES DE POLICE 2023**

Monsieur le maire informe l'Assemblée Municipale que le produit des amendes de police sera réparti par canton. Il est cette année encore possible de solliciter le Département pour obtenir une subvention concernant des travaux d'amélioration et de sécurisation de la voirie : création ou élargissement de trottoir, signalisation horizontale ou verticale, etc.

Le plafond des dépenses subventionnables est de 7987,00 €

Ainsi informé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à solliciter une subvention dans le cadre du fonds des produits des amendes de police concernant sécurisation de la voirie.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander l'octroi d'une subvention au titre des amendes de police 2023.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,

Denis FEGNE